

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de mettre en œuvre une opération de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et aux Parisiens demandeurs, afin de sensibiliser le public sur le rôle des insectes auxiliaires ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;

Vu la saisine du Conseil du 2^e arrondissement de Paris, en date du 12 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement de Paris, en date du 25 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement de Paris, en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement de Paris, en date du 19 mars 2019 ;

Vu la saisine du Conseil du 9^e arrondissement de Paris, en date du 12 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement de Paris, en date du 18 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement de Paris, en date du 19 mars 2019 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement de Paris, en date du 19 mars 2019 ;
Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature par la distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande.

Article 2 : La dépense correspondante, estimée à 8 400 euros TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre fonctionnel 935, destination 51100030, domaine fonctionnel P5111, nature 6068 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO